

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 15

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2021 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Truite arc-en-ciel	10 en tout			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement

25 juin 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
-----------------------------------	---------------------------	-----------	--	--	---

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Devenyns (47°05'30" N., 73°50'14" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	Même que la zone			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Touladi, moulac et lacmou	Même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Même que la zone			

Lac Flavien (46°05'08" N., 70°10'44" O.)

23 avril 2021 au 17 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	mêmes que la zone			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Hénault - (46°25'30" N., 73°25'34" O.)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Brochets et Dorés	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Mêmes que la zone	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
5 mars 2022 au 6 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier) et Truites (brune, fardée et arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			

Lac Mondonac (47°24'17" N., 73°58'04" O.)

Mêmes que la zone	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Touladi, moulac et lacmou	0 gardé			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Morialice (47°14'03" N., 74°16'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
1er avril 2021 au 31 mars 2022	Touladi, moulac et lacmou	Pêche interdite			

Lac Quesnel - (46°23'11" N., 73°30'54" O.)

24 avril 2021 au 12 septembre 202	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
-----------------------------------	--------------------	-------------------	--	----------------------------	--

5 mars 2022 au 5 mars 2022	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
----------------------------	--------------------	-------------------	--	----------------------------	--

Lac Sainte-Rose - (46°27'04" N., 73°27'57" O.)

Mêmes que la zone	Autres espèces	même que la zone			
23 avril 2021 au 12 septembre 202	Omble de fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
5 février 2022 au 6 février 202	Omble de fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
5 mars 2022 au 6 mars 2022	Omble de fontaine	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	

Lac Saint-Louis - (46°33'29" N., 73°48'03" O., Saint-Zénon)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone			
	Brochets	même que la zone			
	Doré jaune et doré noir	même que la zone			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone			
	Ouananiche	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
15 janvier 2022 au 31 mars 2022	Achigans	même que la zone			
	Brochets	même que la zone			

15 janvier 2022 au 31 mars 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone			
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	même que la zone			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Lac Sans nom (à l'Ours) - (47°13'07" N., 74°14'30" O.)

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Doré jaune et doré noir	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Touladi, moulac et lacmou	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	même que la zone			
20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et maskinongé tigré	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

20 décembre 2021 au 31 mars 2022	Autres espèces	même que la zone			
----------------------------------	----------------	------------------	--	--	--

Parc National du Mont-Tremblant

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Toutes les espèces	Pêche interdite			À l'exception des plans d'eau affichés sur un avis au poste d'accueil.
--------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Réserve Faunique Rouge-Matawin

14 mai 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Brochets	4 en tout			
	Doré jaune et doré noir	3 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout			
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			

Réservoir Taureau (46°46' N., 73°50' O.)

1er avril 2021 au 31 mars 2022	Doré jaune et doré noir	Pêche interdite			
23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Truite arc-en-ciel	10 en tout			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
23 avril 2021 au 30 novembre 2021	Autres espèces	même que la zone			
21 mai 2021 au 30 novembre 2021	Brochets	6 en tout			
15 juin 2021 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout			

18 juin 2021 au 30 novembre 2021	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
25 juin 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

Rivière du Diable - entre l'embouchure de la rivière Le Boulé (46°11'06" N., 74°31'09" O.) et le ruisseau de l'Avalanche situé au point (46°11'35" N., 74°34'11" O.)

Mêmes que la zone	Toutes les espèces	mêmes que la zone		Pêche à la mouche seulement	
-------------------	--------------------	-------------------	--	-----------------------------	--

Rivière Manouane - La partie comprise entre le barrage Kempt (47°32'13" N., 74°11'06" O.) et le lac Manouane (47°32'32" N., 74°10'39" O.)

1er juin 2021 au 30 novembre 2021	Toutes les espèces	mêmes que la zone			
-----------------------------------	--------------------	-------------------	--	--	--

Rivière Némiscachingue - entre la limite de la zone 14 et le lac Némiscachingue.

1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Ruisseau Castelnau - entre le pont du poste d'accueil de la zec Maison-de-Pierre (46°43'15" N., 74°58'39" O.) jusqu'à l'émissaire du lac de la Dame (46°43'18" N., 74°57'39" O.).

1er avril 2021 au 31 mars 202	Toutes les espèces	Pêche interdite			
-------------------------------	--------------------	-----------------	--	--	--

Zec Boullé

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 31 octobre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

21 mai 2021 au 31 octobre 2021	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Zec Collin

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 31 octobre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
18 juin 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Zec de la Maison-de-Pierre

8 mai 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement

8 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	7 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
	Autres espèces	même que la zone			
12 juin 2021 au 12 septembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	3 en tout			Les samedis, dimanches et lundis seulement.

Zec des Nymphes

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
18 juin 2021 au	Achigans	6 en tout			

18 juin 2021 au 12 septembre 2	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
--------------------------------	------------	-----------	--	--	----------------------------

Zec Lavigne

23 avril 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 12 septembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Saumon atlantique	même que la zone			Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	même que la zone			
18 juin 2021 au 12 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Zec Lesueur

7 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			

7 mai 2021 au 31 octobre 2021	Maskinongé et maskinongé tigré	2			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
21 mai 2021 au 31 octobre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement
15 juin 2021 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
18 juin 2021 au 31 octobre 202	Achigans	6 en tout			

Zec Mazana

7 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
21 mai 2021 au 7 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			

Zec Mitchinamecus

7 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement

7 mai 2021 au 12 septembre 2021	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
7 mai 2021 au 30 septembre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
21 mai 2021 au 30 septembre 2021	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout			Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2021 au 30 septembre 2021	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement

Zec Normandie

7 mai 2021 au 12 septembre 2021	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	8 en tout			
	Ouananiche	3			Pêche à la ligne seulement
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
7 mai 2021 au 31 octobre 2021	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	2 en tout			Pêche à la ligne seulement
	Perchaude	50			
	Autres espèces	même que la zone			
21 mai 2021 au	Brochets	6 en tout			

21 mai 2021 au 31 octobre 2021	Doré jaune et doré noir	5 en tout			Pêche à la ligne seulementUne limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Esturgeons	1 en tout			Pêche à la ligne seulement